

journalistes

Le dossier

« Pigiste, pas pigeon ! » s'attaque aux tarifs

Rétributions inférieures aux minima conventionnels, barèmes inexistantes ou à la tête du client, tarifs inchangés depuis plus de dix ans, disparités au sein d'un même média... Une nouvelle enquête accablante.

Les constats alarmants que dressait l'AJP voici cinq ans sont hélas toujours d'actualité pour la plupart des 497 journalistes indépendants (stagiaires et professionnels) de la presse francophone belge. En 2006, nous avons effectué une enquête permettant de connaître et révéler la réalité des tarifs pratiqués à la pige, ainsi que les conditions – matérielles, commerciales et psychologiques – de leur vie professionnelle. Nous avions alors publié « Le Livre Noir des journalistes indépendants » et lancé la campagne de sensibilisation « Pigiste, pas pigeon ! ». Cinq ans plus tard, le bilan est en demi-teinte. Les collègues salariés ont été sensibilisés à la situation

des pigistes et l'on a vu apparaître des solidarités moins probables auparavant. Les responsables académiques ont ouvert les auditoriums pour que l'AJP explique aux étudiants en journalisme la réalité de l'entrée dans la profession. Certains ont aussi accepté de modifier leurs règles pour éviter des stages trop longs où l'étudiant devient une main d'œuvre gratuite. L'AJP, de son côté, a informé largement les pigistes sur les avantages et les risques de la nouvelle fiscalité sur les droits d'auteur. Elle a aussi recouru systématiquement à la justice pour recouvrer les créances des indépendants impayés.

Mais il reste un gros point noir : les tarifs. Cet été 2011, nous avons renouvelé l'enquête sur les revenus des pigistes, recueillant 152 réponses, soit 30% de plus qu'en 2006, de la part d'indépendants de tous médias et de toutes fonctions.

L'enquête a permis d'établir un nouveau relevé des tarifs réellement pratiqués et de dresser quelques grands constats dont le plus pénible reste le niveau scandaleusement bas des revenus d'une majorité de pigistes professionnels.

Dossier pages 4 et 5

Jean-François Dumont

Responsabilité civile

Une condamnation judiciaire **surréaliste**

Un journaliste indépendant contraint, sous astreinte, à la publication dans *Le Soir* d'une décision judiciaire.

Les faits sont anciens et s'inscrivent dans la foulée de « la Carolorégienne ». Le samedi 27 octobre 2007, *Le Soir* publie un article signé Didier Albin, journaliste indépendant, avec une accroche en Une : « Le patron du logement inculpé ». L'article en pages intérieures commente l'inculpation d'Alain Rosenoer, directeur de la Société wallonne du logement. Mais cette information se base sur un document incomplet du Parquet (ce que le journaliste pouvait difficilement deviner) et n'est pas correcte : Rosenoer est bien « qualifié d'inculpé » par les pièces du réquisitoire dont dispose le journaliste, mais il ne sera pas inculpé, le Parquet requérant un non-lieu. Le site Internet du *Soir* publie la dépêche Belga qui rectifie l'info dès le samedi soir. Et dès le lundi, *Le Soir* publie un rectificatif, visible avec des excuses en Une, ainsi qu'un

dossier complet en pages intérieures. Entretemps, l'article du *Soir* a donné lieu à l'ouverture d'une enquête administrative contre Rosenoer (qui sera tout aussi vite refermée), information qui figure également dans ce dossier.

On aurait pu penser que les choses en seraient restées là, d'autant qu'elles n'ont eu aucune conséquence professionnelle pour Rosenoer. Mais deux ans plus tard, et alors qu'aucun fait nouveau ne s'est produit, Rosenoer assigne Rossel, Patrick Hurbain (éditeur responsable) et le journaliste indépendant. Il réclame 25.000 €, ainsi que la publication de la décision judiciaire à intervenir à la Une du *Soir*.

Suite page 2

Martine Simonis



Témoignages, tarifs et pistes d'actions : l'acte 2 de la campagne de l'AJP pour les journalistes indépendants est à suivre sur le site www.pigistepaspigeon.be
Illustration : Kanar

Sommaire

EGMI

« Statut et formation des journalistes » : le deuxième atelier dans le vif du sujet 3

Exposition

Télé MB a 25 ans. Et demain ? 6

Sport et diversité

Un autre défi médiatique 7

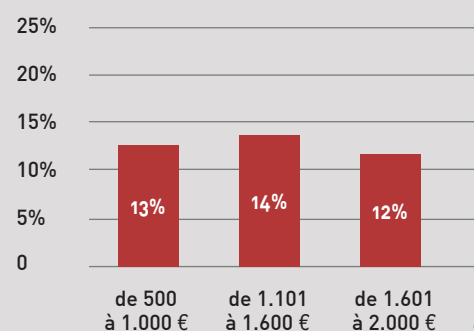
Investigation

En direct depuis la Conférence internationale de Kiev 7

Quatre pigistes sur 10 gagnent

Ni indexation ni augmentation ni bonus pour les journalistes indépendants ! Conséquence : leur pouvoir d'achat diminue, quand ce ne sont pas carrément les tarifs imposés par l'éditeur qui régressent ! L'AJP lance l'acte 2 de sa campagne « Pigiste, pas pigeon ! » pour exiger une juste revalorisation de la pige.

Leurs revenus mensuels



L'impôt s'applique sur l'ensemble des revenus perçus, y compris les honoraires.

Trois constats accablants

1. Revenus mensuels au plancher

Les indépendants « riches » existent. Ils sont une poignée. En revanche, plus de la moitié ne gagnent pas plus de 2.300 € bruts par mois, ce qui représente, pour les mieux payés, moins de 1.460 € nets.

4 pigistes sur 10 vivent avec moins de 2.000 € bruts et 13% des répondants à l'enquête sont sous les 1.000 €, soit moins que le revenu minimum garanti d'un salarié de... 17 ans.

2. Tarifs gelés

Pour la plupart des journalistes indépendants, les rémunérations ne connaissent ni indexation ni augmentations ni primes ni bonus. C'est le commentaire le plus fréquent des répondants à l'enquête, qu'ils soient journalistes de presse écrite, correspondants pour l'audiovisuel ou caméramans : « Les tarifs auxquels je suis payé n'ont pas bougé » depuis 6, 10, 15, voire 20 ans !

Les chiffres de notre enquête confirment malheureusement ce constat. Là où les comparaisons avec 2006 sont possibles, on relève un immobilisme des rémunérations, particulièrement flagrant dans la presse écrite quotidienne. Prix du signe, de la brève ou de la page inchangé, remboursement du kilomètre gelé, au mépris des hausses du coût des carburants.

Pire : des tarifs (brève et page) ont régressé, en particulier aux Editions de l'Avenir.

Si des médias ont légèrement augmenté certains de leurs tarifs, d'autres payent encore la brève 1 € brut, un article court, 10 € et une photo, 5 € !

En presse périodique comme en radio-télé, la tendance dominante a été à la hausse des rémunérations, mais dans des proportions parfois ridicules. En cinq ans, l'heure de cameraman à la RTBF est passé de 12,19 à 13 €, et celle du journaliste à Antenne Centre de 19,31 à 19,72 €...

3. Incompréhensible disparité

Comme en 2006, on est frappé par la variété des tarifs pratiqués, non seulement entre médias d'un même secteur, mais aussi au sein d'un même groupe éditeur. Curieuse évolution à reculons où l'on voit les éditeurs prôner les synergies internes, les stratégies de groupe et le positionnement unique devant les autorités politiques (pour les aides à la presse par exemple), mais où la politique tarifaire est laissée à chaque baronnie locale, à chaque édition, voire à chaque chef de rubrique du même journal !

D'un média à l'autre, une brève sera payée de 1 à 20 €, une page complète de quotidien de 25 à 300 €, et celle d'un périodique de 60 à 150 €.

En télévision, le forfait pour une journée de travail va de 110 à 350 € selon la chaîne !

En matière de disparité au sein d'un même groupe de presse, **deux quotidiens se distinguent tristement.** La Capitale bat, chez SudPresse, pratiquement tous les records des tarifs inférieurs. Aux Editions de l'Avenir, c'est l'édition Le Courrier qui tient ce rôle. **Disparité encore, entre pigistes et salariés cette fois**, concernant les frais de déplacement, comme si le litre d'essence coûtait moins cher à un indépendant qu'à son collègue salarié...

Au-delà des chiffres...

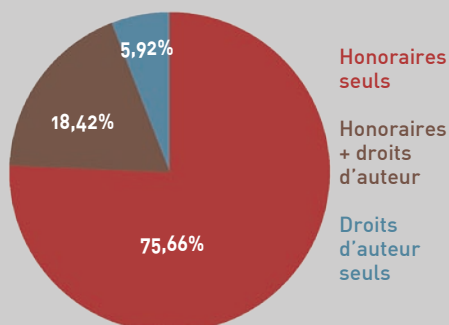
Dans leurs commentaires, les répondants sont plusieurs à relever aussi ceci :

- ▶ Le travail de week-end et jour férié est payé comme un jour ouvrable.
- ▶ Des conventions de collaboration imposent la cession gratuite des droits d'auteur.
- ▶ Des médias interdisent au pigiste de travailler pour la concurrence, sans rémunérer l'exclusivité.
- ▶ Le phénomène des « faux indépendants » resurgit.
- ▶ Des médias imposent le paiement en droits d'auteur et la hauteur de ceux-ci.
- ▶ Le retard de paiement reste une pratique courante.

Honoraires ou droits d'auteur ?

Notre enquête demandait aux indépendants de préciser sous quelle(s) forme(s) ils facturent leurs collaborations.

Trois pigistes sur quatre se font payer entièrement en honoraires tandis qu'un petit cinquième d'entre eux ont opté pour une partie en honoraires et une partie en droits d'auteur. Les 6% restant sont payés intégralement en droits d'auteur, une situation qui est parfois imposée abusivement par le média et qui présente des risques pour le pigiste, sur le plan fiscal et social.



▶ Consultez tous les tarifs réellement pratiqués sur www.pigistepaspigeon.be

Leurs témoignages

L'enquête de l'AJP invitait les pigistes à partager leur expérience. Ils furent très nombreux à le faire.

« **Depuis 7 ans que je travaille** comme indépendant en presse écrite, les tarifs n'ont cessé de stagner voire de diminuer. »

« **Etre pigiste, c'est une façon de vivre difficile**, qui oblige souvent à tout accepter et à travailler sans relâche 7 jours sur 7 sans jamais avoir le temps de souffler ! »

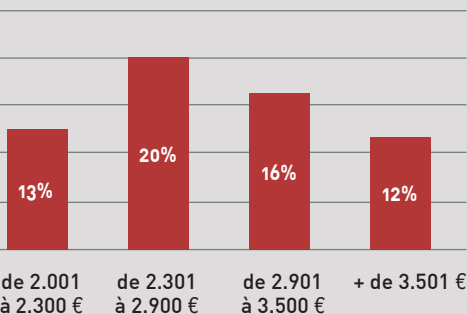
« **Au bout d'un an et demi, j'ai beau adorer ce métier**, je dois reconnaître que je n'ai rien pu mettre de



Acte 2

moins de 2.000 € bruts

uels bruts



pour les trois quarts des répondants, payés unique-

Les pistes d'action de l'AJP

- ▶ Rehausser les barèmes conventionnels en presse quotidienne
- ▶ Etablir des barèmes conventionnels dans les autres secteurs
- ▶ Amener les groupes de presse à harmoniser leurs tarifs en interne
- ▶ Stabiliser pour toute la presse la structure honoraires/droits d'auteur
- ▶ Défendre la juste rémunération des droits d'auteur secondaires (réutilisation)
- ▶ Poursuivre l'action contre le dumping social (main d'œuvre gratuite : étudiants en stage long ou employés hors stage, candidats à l'essai,...)
- ▶ « Parler vrai » aux futurs diplômés, poursuivre l'opération « Triangle » dans les filières de formation
- ▶ Intensifier la politique systématique de recouvrement judiciaire des créances
- ▶ Enrayer la résurgence des faux indépendants

stes à livrer un commentaire.

Extraits.

côté. Je me prépare à quitter la presse pour gagner de l'argent...»

« **Devant l'impossibilité de bénéficier d'un salaire digne**, on doit envisager de faire du journalisme copié-collé pour être un tant soit peu rentable, ce qui n'est pas très gratifiant ! »

« En ce qui me concerne, **c'est moins le prix de l'article qui pose problème** mais bien le manque de possibilités de collaboration. »

Des tarifs de misère partout en Europe

Le 4 novembre, des pigistes de plusieurs pays ont débattu, à Bruxelles, de leur situation et des actions à envisager pour améliorer leur sort.

« **L**es journalistes indépendants veulent des tarifs décents » : le thème de la table ronde organisée dans le cadre de la campagne de la FEJ « Debout pour le journalisme »⁽¹⁾, le 4 novembre dernier au Résidence Palace (Bruxelles) a mobilisé, le temps d'une (courte) matinée, une quarantaine de journalistes indépendants et de militants provenant ou travaillant pour des médias de Belgique, d'Allemagne, de France, d'Italie, du Royaume-Uni, de Serbie, du Maroc et d'Iran.

En Europe, le groupe des journalistes indépendants ne cesse de croître tandis que leurs conditions de travail se dégradent. Malgré la disparité des situations à l'échelle nationale, des préoccupations communes se dégagent pourtant du tour de table. Au Royaume-Uni, témoigne un journaliste et représentant de l'union des journalistes britanniques et irlandais (NUJ), un article publié en tête de Une était payé 1.500 livres dans les années 1970. Aujourd'hui, il vaut dix fois moins. En Allemagne, explique Katharina Dockhorn, qui représente un des syndicats allemands des journalistes (DJV), la situation est inquiétante à plus d'un titre : « 38% des journalistes indépendants ne gagnent pas 1.000 € par mois. Les chaînes publiques emploient de jeunes journalistes qui travaillent pour un tarif auquel vous ne voudriez pas travailler en tant que journaliste expérimenté. Seulement 5 à 10% des éditeurs respectent la convention que nous avons négociée pendant six ans. Un autre problème est celui de la réutilisation : un article publié dans plusieurs titres d'un même groupe n'est payé qu'une seule fois, y compris lorsqu'il est repris sur internet ». En France, dans les grands groupes de presse, « c'est la misère de l'économie ou l'économie de la misère », s'indigne un représentant du Syndicat national des journalistes. « Dans celui qui m'emploie, la loi Cressard est régulièrement bafouée. 60,7% des journalistes indépendants sont précaires et ils cumulent les humiliations : pas de badge permanent, accès à la cantine refusé,... »

Parce qu'elle en avait assez d'être sous-payée pour un travail lui demandant une disponibilité de 7 jours sur 7, une journaliste indépendante flamande a quitté son emploi. « Puis j'ai été voir un autre journal qui payait encore moins ! J'aime mon travail mais je ne veux plus travailler pour des cacahuètes. » Une journaliste francophone dit quant à elle préférer ne rien tenter pour améliorer ses revenus. « Je ne veux pas perdre ce boulot. Je ne veux prendre aucun risque ! » Une autre ironise : « Toutes les semaines, je regarde les annonces pour trouver un boulot de commerciale bien payé ! »

La concurrence est rude sur le marché de l'emploi et, constate Ivan Declercq de l'association flamande des journalistes (VVJ), « on assiste malheureusement à une augmentation de l'offre avec, chaque année, de plus en plus d'étudiants qui gonflent les rangs des candidats. » Tandis que les professionnels s'indignent de la concurrence déloyale des stages non rémunérés à répétition (et bien au-delà du cursus scolaire), une jeune diplômée explique qu'elle continue dans cette voie car ses études ne suffisent pas, estime-t-elle. « C'est un métier qui s'apprend par la pratique. »



La table ronde était co-organisée par la FEJ, l'AJP, la VVJ et Journalists@YourService. De gauche à droite : Ivan Declercq (VVJ), Renate Schroeder (FEJ), Beth Costa (FIJ) et Martine Simonis (AJP). Photo : Mehmet Koksak / Imagedesk.be

Organiser la solidarité

Si les tarifs pratiqués par les médias ne suffisent pas, préconisent plusieurs intervenants, « il faut trouver de nouvelles sources de financement ». Privée – via la monétisation d'un blog, par exemple, chose pourtant impossible à mettre en œuvre « dans un marché aussi petit que la Belgique », relève un participant – ou publique – via un organisme comme le Fonds pour le journalisme, par exemple. Mais un journaliste craint que les médias soient tentés de ne pas rémunérer les indépendants ayant bénéficié d'un soutien. Cela est déjà arrivé, malgré le règlement du Fonds qui l'interdit formellement. Une autre piste d'action évoquée est la création d'une plate-forme web destinée à commercialiser les productions des journalistes indépendants. Quant aux mauvais payeurs, les désigner nommément (« naming and shaming »), comme le fait l'AJP dans sa campagne « Pigiste, pas pigeon ! », constitue un des rares moyens de pression. Il faut aussi organiser la solidarité, tant avec les salariés qu'entre journalistes indépendants, souligne Martine Simonis : « Aidez-nous à vous aider ! »

L. D.

(1) Voir le site <http://europe.ifj.org>